

La mise à jour régulière de mon dossier : un acte nécessaire et utile !

Pour que votre dossier réponde au mieux à vos attentes ainsi qu'à celles du bailleur, il est indispensable de communiquer tous les changements personnels et professionnels :

→ **Ressources**

→ **Famille** (naissance, décès....)

→ **Situation médicale**

→ **Nouveaux besoins dans le logement** (pièce supplémentaire...)



Les agents du C.C.A.S. sont à votre écoute !

Le C.C.A.S. de BAUVIN

Les agents du C.C.A.S. sont à votre disposition :

Thierry Desbouché - Responsable de service
03.20.18.11.20 responsable.ccas@villedebauvin.fr

Patricia - aides légales et services à la personne
03.20.18.11.25 regie.ccas@villedebauvin.fr

Laurence - aide aux logements
03.20.18.11.21 logement.ccas@villedebauvin.fr

Élodie - en renfort de l'équipe actuellement



25 rue Jean Jaurès 59221 Bauvin



Le C.C.A.S. est ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 12h00.

Un accueil téléphonique et des prises de rendez-vous sont possibles tous les après-midis de 13h30 à 17h.

Vous avez également la possibilité de rencontrer madame Ducrocq, maire adjointe à l'action sociale ou un élu. Renseignements auprès du C.C.A.S.

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Demande de logement social

Le guide pratique

Contacts

Procédures

Démarches



Ma demande est faite... et maintenant ?

